

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE  
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :  
vendredi 02 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice :	23
Nombre de Conseillers présents :	17
Nombre de Conseillers votants :	23
OBJET :	révision des tarifs du camping municipal : année 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 FEV. 2018

ARRIVÉE

Séance du 09 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,  
J. BARONNET, M. BÉNARD, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOURMAUX, V. GOUIN,  
S. GUIARD, C. HÉROUARD, M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

J. BRET pouvoir à S. GUIARD  
D. CLARKE pouvoir à C. HÉROUARD  
A. FOLLARD pouvoir à C. ROUGERON  
I. LEGGETT pouvoir à E. GROUX  
A. MONCOMBLE pouvoir à P. LEPORTIER  
A. TOUTAIN pouvoir à M. ROUSSET

**ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :**

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD est élu secrétaire de séance



**OBJET** : Révision des tarifs du camping municipal : année 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2014-647 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux instituant la taxe de séjour ;

**Considérant** la nécessité de réétudier chaque année les tarifs du camping municipal ;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1** : Décide de ne pas augmenter les tarifs :

TARIFS ANNUELS CAMPING *	2017	2018
<b>Contrat annuel (électricité incluse)</b>		
comprenant : couple-emplacement-véhicule-garage mort-hivernage	1 400,00 €	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €	2,00 €
<b>Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)</b>	112,00 €	112,00 €

TARIFS JOURNALIERS CAMPING *	2017	2018
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €	1,50 €
véhicule	2,50 €	2,50 €
garage mort	2,00 €	2,00 €
branchement électrique	5,50 €	5,50 €

\*Les campeurs seront également redevables de la taxe de séjour perçue au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 0,20 € par nuitée et par personne.

**Article 2** : Les participations financières des usagers du camping municipal sont effectives à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 conformément au tableau contenu dans l'article 1.

**Article 3** : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

**FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifiée exécutoire

Le 16 FEV. 2018  
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Pour extrait conforme,  
Ezy sur Eure, le 09 février 2018  
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

